

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

## LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 20/01/2026

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13      Date de convocation : 14/01/2026  
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5      Date de publication : 14/01/2026

Quorum applicable : 7

**Le 20 janvier 2026 à 18 h 00**, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

#### Présents (11) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Michel GENETTAZ, titulaire.  
Mme Corine MAIRONI-GONTIER, titulaire.  
M. Xavier URBAIN, suppléant (de Pascal VALENTIN).

CHAMPAGNY : M. Denis TATOUD, titulaire.  
M. Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant (de René RUFFIER-LANCHE).

LA PLAGNE TARENTAISE : Mme Fabienne ASTIER, titulaire.  
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.  
M. Pierre OUGIER, titulaire.  
M. Romain ROCHE, titulaire.  
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.  
M. Christian VIBERT, titulaire.

#### Egalement présente (1) :

LA PLAGNE TARENTAISE : Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

Excusés (6) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.

MM. Laurent DESBRINI, titulaire d'Aime-la-Plagne, Pascal VALENTIN, titulaire d'Aime-la-Plagne (supplié par Xavier URBAIN suppléant d'Aime-la-Plagne), Xavier BRONNER, titulaire de Champagny, René RUFFIER-LANCHE, titulaire (supplié par Vincent RUFFIER des AIMES) et Benoît VALENTIN suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

- ⇒ **Préambule AGATE TERRITOIRES de 17h04 à 18h16.**
- ⇒ **Ouverture de la séance plénière à 18h16.**
- ⇒ **M. le Président constate que le quorum est atteint.**

### ORDRE DU JOUR

**Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :**  
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

**Relevé de décision :** néant.

**Délibération n° 20260120-001** : convention d'occupation du domaine public entre le SIGP et le SIVOM de Landry-Peisey pour la gare G1 des téléphériques du Vanoise express. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 20260120-002** : convention constitutive « mission JOP – La Plagne 2030 ». Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 20260120-003** : répartition entre les communes membres des dépenses entourant la « mission JOP – La Plagne 2030 ». Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 20260120-004** : mise à jour 2026 du tableau des effectifs non permanents du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 20260120-005** : présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026 du budget principal du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 20260120-006** : ouverture de crédits pour le versement aux jeunes athlètes du premier acompte de soutien en janvier 2026, dans l'attente du vote du budget principal 2026 du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 20260120-007** : présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026 du budget annexe Eau et Assainissement du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité (Hors la présence de M. Romain ROCHE).

⇒ **Fin de séance à 18h52.**

Fait à La-Plagne-Tarentaise, le 20 janvier 2026.

Le Secrétaire de séance,  
Christian VIBERT

Le Président,  
Jean-Luc BOCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE PLAGNE  
1355 Route d'Aimez Les Provagnes  
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

**28 JAN. 2026**

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le

- ⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).
- ⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Ils peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : [grefre.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:grefre.ta-grenoble@juradm.fr) (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).